

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°14 du 6 mai 2009

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°3

INSTRUCTION N° 3551/DEF/DCSSA/RH/PF

portant abrogation de l'instruction n° 1607/DEF/DCSSA/RHENS/2 du 21 juin 1994 modifiée, relative au concours de recrutement et au cycle de formation des infirmiers principaux de deuxième classe.

Du 5 mars 2009

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « ressources humaines » ; bureau « politique de formation ».*

INSTRUCTION N° 3551/DEF/DCSSA/RH/PF portant abrogation de l'instruction n° 1607/DEF/DCSSA/RHENS/2 du 21 juin 1994 modifiée, relative au concours de recrutement et au cycle de formation des infirmiers principaux de deuxième classe.

Du 5 mars 2009

NOR D E F E 0 9 5 0 6 6 9 J

Référence :

Décret n° 2002-1490 du 20 décembre 2002 (JO du 24, p. 21519 ; BOC, 2003, p. 488. ; BOEM 621-4.2.1.1) modifié.

Texte abrogé :

Instruction n° 1607/DEF/DCSSA/RH/ENS/2 du 21 juin 1994 (BOC, p. 2571. ; BOEM 621-4.2.1.2.2) modifiée.

Référence de publication : BOC N°14 du 6 mai 2009, texte 3.

L'instruction n° 1607/DEF/DCSSA/RH/ENS/2 du 21 juin 1994 modifiée, relative au concours de recrutement et au cycle de formation des infirmiers principaux de 2^e classe, est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le médecin général inspecteur,
sous-directeur « ressources humaines »,*

Jacques BRUNOT.